

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

N°19 - Mai 2009



EDITO

■ De **Pascal ROUAMBA** et **Youssouph DIEDHIU**, étudiants au Master Spécialisé en Gestion des Aires Protégées (GAP) à Ouagadougou

De l'importance de la formation...

De nos jours, la gestion des aires protégées en Afrique de l'Ouest se caractérise par un faible engagement politique pour octroyer des terroirs à la conservation de la nature (les « aires protégées »), par un transfert insuffisant de technologies et d'expériences aux personnes en charge de ces territoires, et par l'absence de mécanisme de financement durable.

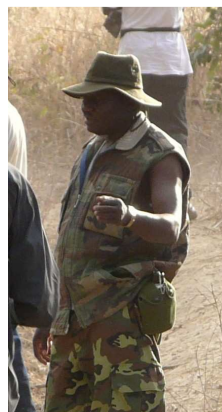
Vu sous cet angle, il semble impératif de mettre en place de nouvelles stratégies, qui soient conformes avec les recommandations de la convention de Rio (1992). C'est de ce constat aussi qu'est né la volonté de l'UICN de renforcer les capacités, les connaissances des acteurs qui occupent une place prépondérante en termes de gestion des Aires Protégées dans la région.



Youssouph Diedhiou

Ainsi, le Papaco a commencé à réfléchir aux solutions possibles et par exemple, les lecteurs de la Lettre APAO s'en souviendront (voir lettre n°8), a participé activement à la mise en place d'un master spécialisé en Gestion des Aires Protégées.

Ce master vise à former des cadres africains de haut niveau, avisés des problématiques de gestion des aires protégées terrestres et marines. A l'issue de leur formation, de retour dans leur administration ou au sein de leur organisme d'origine, ces cadres seront destinés à la conception et à la mise en œuvre des programmes et projets de conservation...



Pascal Rouamba

C'est bien, mais ce ne sera pas suffisant. La diversité du profil des bénéficiaires potentiels de ce type de formation pluridisciplinaire, gage d'une vision ouverte de la gestion des aires protégées, requiert l'élaboration de contenus de formation variés, intégrant les dimensions scientifiques, techniques, juridiques, économiques, sociales et administratives des aires protégées et de leur environnement.

Il faut multiplier les applications sur le terrain, les échanges professionnels, et les projets sur site réalisés dans un esprit d'équipe et de communication, pour que les bénéficiaires puissent s'outiller pour s'adapter aux nouvelles exigences et aux changements de comportements propres à la gestion actuelle des aires protégées.

Il s'agit également, dans le contexte de décentralisation en cours en Afrique de l'Ouest, de mettre en place un système participatif de gestion des aires protégées qui permette à tous les bénéficiaires de saisir les enjeux et les opportunités du secteur de l'environnement et de la conservation, et de s'impliquer harmonieusement et efficacement dans les actions futures pour le développement durable, en fonction du rôle qui leur est imparti.

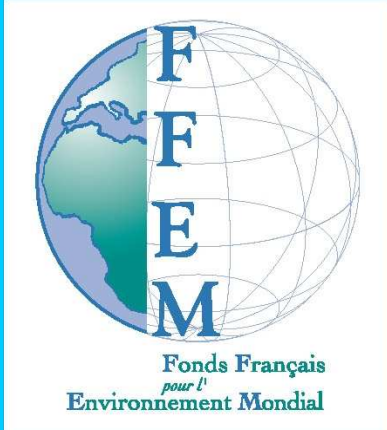
Ainsi, le master déjà créé doit trouver sa pérennité dans le soutien multiforme et indéfectible des Etats bénéficiaires et des partenaires au développement. Mais il faut également développer de nouvelles formations, vers d'autres cibles (y compris les personnels techniques), avec de nouveaux outils (e-learning, par exemple). Il faut changer d'échelle, accroître la diffusion des savoirs, promouvoir les échanges...

Nul doute que le Papaco va s'engager dans cette voie pour permettre une gestion optimale des ressources naturelles de la région et de préservation de l'environnement mondial...

Bonne lecture !

Pascal Rouamba, Youssouph Diedhiou

■ Appel à propositions ■



Dans le cadre de la deuxième phase de son « **Programme Petites Initiatives** » (2009-2011), le FFEM lance un concours à petits projets (financement maximal de 50 000 euro) sur la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique etc.

Ce concours est ouvert à partir du 15 mai 2009. La date limite de réception des dossiers est fixée au **15 juillet 2009**, à midi. La sélection aura lieu fin septembre 2009.

Plus d'informations sur le site du FFEM :
www.ffem.fr

■ Stratégies de lutte contre la prolifération du *Typha australis* (espèce envahissante) au Parc National de Diawling (Mauritanie) ■

Par Aïssata Daouda DIA, étudiante au Master GAP

■ Introduction ■

Les zones humides en Afrique sont de plus en plus reconnues comme des écosystèmes d'extrême importance pour l'homme, qui en tire beaucoup d'avantages, et pour la conservation de la biodiversité. En Afrique, la prise de conscience de l'importance des zones humides s'est faite parallèlement au besoin de développer des mécanismes de gestion pour concilier le maintien des bénéfices qu'en tirent les hommes et la préservation de la biodiversité. La gestion des zones humides, et particulièrement celle des lacs et fleuves, a été fortement influencée par les impacts des espèces envahissantes des systèmes aquatiques (et semi-aquatiques) qui réduisent la productivité des milieux tant sur le plan économique que sur le plan écologique.

■ Le Parc National du Diawling ■

Le Parc National du Diawling (PND) a été créé pour compenser l'effet négatif (perte de la diversité biologique et chute de la productivité globale) des aménagements

hydrauliques, mis en place à partir des années 80 dans le cadre des projets de l'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS). Le PND est un établissement public à caractère administratif, créé le 14 Janvier 1991. Il se situe à 300 km au sud de Nouakchott dans le Bas Delta du Fleuve Sénégal en rive droite (voir cartes page suivante).

Sur une superficie de 16.000 ha, il fait partie intégrante d'une unité écologique plus vaste de laquelle il ne peut être dissocié ; sa périphérie couvre une superficie d'environ 50 000 ha.

Les principaux objectifs du Parc National du Diawling depuis sa création sont la restauration des écosystèmes dégradés, la conservation, et l'utilisation durable des ressources naturelles du Parc et de sa zone périphérique. Le PND oeuvre également pour le développement des activités traditionnelles et novatrices pour les populations.

■ Le *Typha australis* ■

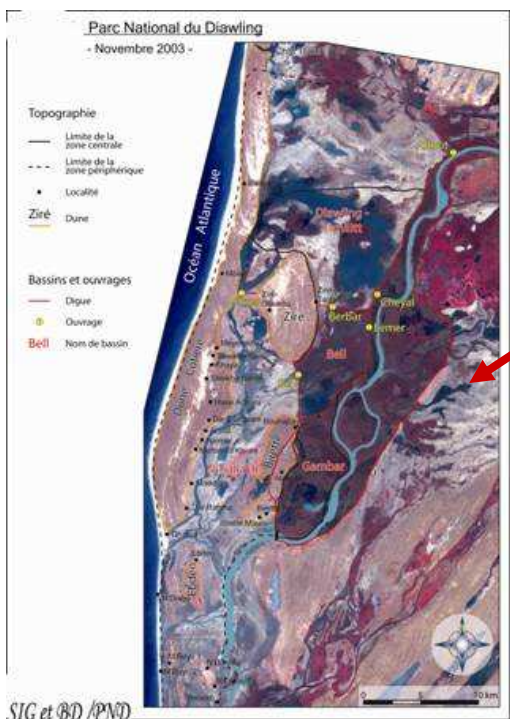
Parmi les espèces aquatiques envahissantes qui ont colonisé le bas delta, la plus connue est *Typha australis*. Elle a causé de nombreux dégâts aux zones humides de la vallée du fleuve Sénégal. La richesse des zones humides du parc s'en est trouvée directement menacée. De plus, la dégradation de la qualité de l'eau suite à l'envahissement par la plante constitue une menace directe pour la santé humaine, animale et la biodiversité dans le PND.

Typha australis est une espèce tropicale, subtropicale et méditerranéenne de la famille des Typhaceae (roseaux) qui pousse en formation dense sur des sols humides ou saturés et sur les sédiments aquatiques des marécages, des prés humides, des berges, des côtes, des estuaires, des fossés et des tourbières. On la trouve aussi dans les zones salines et perturbées ainsi que sur les rives des plans d'eau permanents, particulièrement sur les terrains non cultivés. C'est une plante à croissance rapide, la graine n'a pas besoin d'oxygène pour sa germination. Les feuilles sont également capables de respirer en anaérobiose durant des périodes limitées.

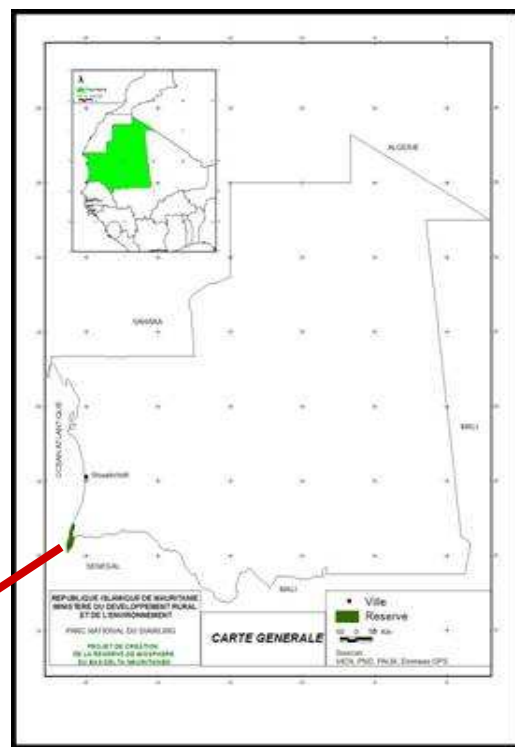
La construction d'infrastructures hydrauliques sur les fleuves Sénégal (barrages de Manantali et de Diama) et Niger (canaux d'irrigation de l'Office du Niger) a entraîné l'expansion du Typha, en créant des conditions de milieu favorables (anaérobiose). Le Typha a pu ainsi coloniser de vastes espaces dans les zones d'inondation des fleuves Sénégal et Niger ainsi que sur les autres axes fluviaux entraînant des conséquences sur les activités humaines, la santé humaine, et sur l'écosystème. Parmi ces conséquences, on note, entre autres :

- L'envahissement de parcelles cultivées par le Typha ;
- La création d'une zone refuge pour les oiseaux granivores entraînant une pression accrue sur les cultures céréalières ;

- Le développement de maladies d'origine hydrique, comme le paludisme, la dysenterie amibienne et la bilharziose ;
- La baisse de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- Un envahissement du lac de Guiers (au Sénégal) pouvant mener à terme à son comblement, ce qui entraînera la disparition de la principale réserve d'eau du pays et d'un réservoir piscicole important ;
- Un appauvrissement en termes de biodiversité (flore, faune).



Le Parc National du Diawling et sa zone périphérique



Carte de la Mauritanie

■ Stratégie de lutte contre le *Typha australis* ■

Les efforts en vue de faire face au *Typha* en Mauritanie et au Sénégal ont été centrés sur la lutte mécanique, et en particulier sur le faucardage. Cependant cette méthode a l'inconvénient majeur d'être très coûteuse. Les expériences menées sur la rive gauche, au Sénégal, (lac de Guiers en particulier) montrent qu'il faut six à dix heures de travail pour traiter un hectare envahi par le *Typha* (biomasse moyenne du *Typha* : 100 tonnes par hectare) (AGRER et al. Vol. 2, 2003 : 126). De plus, malgré le coût de l'opération, on observe souvent une ré-invasion rapide des zones traitées suite au dragage des canaux d'irrigation (AGRER et al, Vol.2, 2003 :127). Pour rendre les efforts de lutte mécanique viables à long terme, des réflexions sont menées concernant les usages économiques que l'on pourrait faire de la biomasse de *Typha* (utilisation comme matériau dans l'habitat (palissade), dans l'artisanat, comme brise-vent, pour la fabrication ou encore comme combustible).

Outre les méthodes de lutte mécanique, il y a celles qui consistent à tenter de recréer les conditions hydrologiques proches du régime hydrique naturel. C'est ainsi que pour le lac de Guiers, l'étude AGRER préconise de faire varier le plan d'eau du lac pour créer un marnage compris entre les cotes 1,5 et 2 mètres, ce qui, du point de vue de cette étude, permettrait de contrôler le développement de la végétation envahissante qui occupe les bordures du lac (AGRER et al, Vol. 1, 2003 : 28).

Il y a enfin les approches qui préconisent de combiner la lutte mécanique et les interventions sur le régime du fleuve. L'étude d'impact environnemental du PDIAIM (Mauritanie) suggère un assèchement temporaire, ou tout au moins un abaissement conséquent (supérieur à un

Le *Typha* est souvent considéré comme une mauvaise herbe, mais sa présence peut parfois être bénéfique à de nombreux points de vue. En effet, il peut être utilisé lorsqu'on cherche à diminuer le niveau de l'eau (MATERA, J. 1999) puisque son évapotranspiration est importante (supérieure à 1.5 m par an dans les zones tropicales).

De plus, certains *Typhas* sont comestibles, c'est le cas notamment du *Typha latifolia* en Amérique du Nord où les populations locales mangent une farine obtenue à partir de rhizomes séchés. Les jeunes pousses sont consommées soit fraîches ou encore bouillies. Les jeunes épis peuvent servir de condiments pour une soupe très appréciée (MATERA, J. 1999).

Le *Typha* est également souvent utilisé pour la construction ou l'isolation des toits de chaumes, pour la confection de matelas, nattes, clôtures et paniers. Il est aussi utilisé pour la fabrication de chaussures et sert parfois en médecine traditionnelle en Amérique Latine (MATERA, J. 1999).

mètre) du plan d'eau pendant quelques semaines, pour mieux lutter contre le *Typha* (AGRER, 1998). La lutte mécanique aurait alors lieu pendant les basses eaux. Cette approche permettrait en même temps de lutter contre les mollusques et autres hôtes intermédiaires de certaines maladies lorsque le plan d'eau est asséché.

■ Conclusion et recommandations ■

Les investigations menées sur les méthodes de lutte contre le *Typha australis* montrent que jusqu'à nos jours, la seule méthode de lutte utilisée est la méthode mécanique, basée sur le faucardage dont l'avantage est de permettre de réduire une partie importante de la population du *Typha*. Malheureusement, elle est très coûteuse. Il est également possible de combiner la méthode de faucardage avec la variation du régime du cours d'eau afin d'améliorer le résultat.

En outre, compte tenu des hypothèses émises par certains chercheurs sur la possibilité, pour le *Phragmites australis* d'éliminer le typha, il serait nécessaire que des études soient menées en ce sens.

Afin d'approfondir les recherches sur la lutte biologique contre typha, il serait intéressant enfin de suivre l'évolution du *Typha* à l'intérieur du bassin du Diawling, à partir de l'état de référence réalisé...



Parc national de la Pendjari – avril 2009

Écrits nature... *Rappel*

La prochaine lettre APAO portera sur les écrits, textes, poésies... que vous inspirent la diversité biologique, les parcs et réserves, la Nature de la région...

Si vous souhaitez être publiés, nous attendons vos écrits (textes courts ou extraits, deux pages maximum)... avec tous nos remerciements anticipés !

Au plus tard fin mai 09...

Sortie au Parc National de la Pendjari

Les étudiants du master spécialisé en gestion des aires protégées, ont réalisé une sortie terrain dans le **parc de la Pendjari** en avril dernier. Le parc a été présenté aux étudiants, en mettant un accent particulier sur ses modes de gestion, de financement durable, d'évaluation, par le biais de visites des sites, de rencontres des personnels et de découverte des infrastructures du parc, et de sa périphérie. Cette sortie a aussi été l'occasion de sensibiliser les étudiants à l'utilisation de l'outil EoH (Enhancing Our Heritage), développé pour les sites du Patrimoine Mondial de l'Unesco et qui permet d'évaluer les aspects prioritaires à améliorer pour la gestion. Cet outil est utilisé par le parc pour améliorer sa gestion (voir photo du parc ci-contre).

■ La cogestion dans la réserve naturelle de l'Aïr et du Ténéré, au Niger ■

Par Ali LAOUEL ABBAGANA, étudiant au master GAP

■ Introduction ■

La Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT), située au nord du Niger, couvre 77.360 km². La réserve est officiellement créée en 1988, et en 1991 elle est inscrite sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, puis désignée réserve de biosphère en 1997. Au cœur de la réserve, une réserve intégrale (sanctuaire des Addax) de 12805 Km², dont l'accès est strictement réglementé, a été mise en place afin de créer des conditions favorables pour la reproduction de l'Addax (*Addax nasomaculatus*). La réserve renferme une grande diversité d'habitats (milieux arides montagnards et grandes vallées d'oueds des zones inter-montagneuses...) et de faune associée. La particularité de cette aire est que les populations locales (nomades) vivent dans la réserve et sont associées à sa gestion depuis sa création. Le mode de cogestion a été adopté par les gestionnaires pour une gestion efficace de la RNNAT. La cogestion est un partenariat entre plusieurs acteurs sociaux qui conviennent ensemble d'un partage équitable des fonctions de gestion, des bénéfices et des responsabilités concernant l'exploitation des ressources naturelles.

■ Cadre et fondement de l'approche cogestion des ressources naturelles dans l'espace de la RNNAT ■

L'approche intégrée adoptée prend en compte les dimensions sociale, économique et écologique, sur la base d'une répartition claire des rôles et responsabilités entre l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles de l'écosystème et le développement de la zone : l'Etat, les collectivités décentralisées (communes), les communautés de base, les autorités coutumières, le secteur privé (opérateurs du secteur du tourisme), etc.

Ainsi, pour relever les nouveaux défis de gestion durable des richesses de cet écosystème, l'Etat nigérien a décidé d'œuvrer pour une gestion communautaire et décentralisée (impliquant une nouvelle distribution des rôles). Ceci afin que les ressources naturelles de ce complexe soient valorisées au profit de l'économie locale, tout en contribuant au maintien du potentiel productif naturel et aux valeurs patrimoniales internationalement reconnues pour cette zone.

Les actions sont donc menées dans un cadre participatif. De fait, on considère que l'ensemble de la démarche s'inscrit dans un processus de développement des communautés sur le moyen et long terme, tout en recherchant la durabilité sociale des actions de conservation de la biodiversité et de lutte contre la dégradation des terres.



■ Modes de gestion : concept et principes de base de l'approche de cogestion ■

Il s'agit d'une collaboration entre différents intervenants ayant pour but de gérer une ressource de façon durable, tout en permettant à chacune des parties d'atteindre ses objectifs. Pour cela, il est indispensable de tenir compte du statut de la ressource, du rôle et des problèmes respectifs de chaque intervenant, pour en dégager les perspectives offertes et les intérêts communs. Le processus de la cogestion dans la RNNAT repose sur trois principes clés :

L'intégration des actions, qui est basée sur la prise en compte des besoins des populations, qu'ils soient immédiats ou de moyen et long terme. Ainsi, les acquis techniques et les ressources humaines disponibles au niveau de la zone d'intervention sont valorisés.

La concertation, qui vise la participation des divers acteurs à différents niveaux de gestion ; elle doit être permanente aussi bien entre les différentes communautés résidentes, qu'avec l'Etat et les autres intervenants extérieurs.

La mobilisation et la communication sociale, dont l'objectif est de donner à tous les acteurs ayant un intérêt pour les ressources naturelles de la RNNAT, la chance de participer à la définition des objectifs et des activités à mettre en œuvre, et d'être ainsi associés au partage des responsabilités et des bénéfices.

L'approche de cogestion fait également appel à un certain nombre de valeurs clés que doivent observer les différentes parties prenantes, à savoir :

- ✓ la reconnaissance de la diversité des valeurs, des intérêts et des sujets de préoccupation liés à la gestion des ressources naturelles ;
- ✓ l'ouverture aux différents types de droits sur les ressources, au-delà de ceux qui sont légalement reconnus ;
- ✓ le juste équilibre entre les droits et les responsabilités dans le contexte de la gestion des ressources naturelles ;
- ✓ l'apprentissage par l'action grâce aux révisions et améliorations constantes de la gestion des ressources.

■ Procédures de développement de l'approche de cogestion sur le terrain ■

Les procédures de cogestion dans la RNNAT se basent sur le principe de la planification des actions, elle mêmes contrôlées par un cadre organisationnel, représenté par des groupes d'acteurs locaux organisés. Ces acteurs locaux se trouvent à trois niveaux différents: le niveau communal, le niveau intercommunal et le niveau communautaire.

Au niveau communautaire, par exemple, des Unités Géographiques d'Aménagement et de Cogestion ont été mise en place (UGAC). Chaque UGAC est divisée en sous Unités (SUGAC) pour faciliter la maîtrise sociale de la gestion des ressources naturelles et l'appropriation par les communautés locales des actions menées.

Ces structures locales sont des unités socio-spatiales de gestion, dont l'objectif est de mieux responsabiliser les populations et d'accroître leur participation dans la gestion des ressources de la RNNAT et des ses zones connexes.

Ainsi trois types de structures communautaires de gestion ont été mises en place :

- (i) les comités de base de cogestion et de protection de l'environnement au niveau des SUGAC ;

- (ii) les Structures Locales de Cogestion et de protection de l'environnement (SLCG) et
- (iii) les Brigades Communautaires de Surveillance (BCS)...

■ Conclusion ■

La sauvegarde des espaces et des paysages de la réserve, en tant qu'aire de nomadisation, dépendra non seulement de la reconnaissance des droits des utilisateurs sur le sol mais aussi de la possibilité d'en laisser la gestion aux groupes coutumiers qui y résident en permanence.

Le processus de cogestion engagé dans la RNNAT favorise le dialogue et la concertation entre les différentes parties prenantes autour des enjeux de la préservation des ressources communes. Les principaux acquis déjà obtenus sur le terrain sont encourageants, notamment :

- ✓ La mobilisation sociale accrue en faveur de la gestion durable des richesses de la réserve et une volonté locale d'agir sur l'avenir ;
- ✓ Les résultats concrets en matière de restauration du patrimoine naturel et de lutte contre la dégradation des terres ;
- ✓ L'élargissement du dialogue et la participation aux prises de décision des acteurs locaux qui en étaient généralement écartés ;
- ✓ La mobilisation par les collectivités locales des ressources financières (cofinancement à hauteur de 3% des activités de restauration et de récupération des terres) ;
- ✓ L'intégration de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité de la réserve et de ses zones connexes dans les plans communaux de développement (PDC) des collectivités riveraines...



Le compte rendu de l'atelier d'Accra sur le Management Effectiveness

Assess-ment pour les pays anglophones d'Afrique de l'Ouest, qui s'est tenu en avril dernier, est disponible en ligne sur www.papaco.org rubrique actualités

Cet atelier était financé par le Fonds français pour l'environnement mondial

Agenda du Papaco

Atelier CST, 2-4 juin 2009

Le Conseil Scientifique et Technique du projet APAO (financé par le FFEM) se réunira du 2 au 4 juin 2009 à Ouagadougou. Outre les membres du CST, seront également présents des évaluateurs ayant participé aux travaux de terrain et des personnes ressources extérieures.

Les objectifs de l'atelier sont :

- (i) d'établir un bilan des activités du projet en 2007-2009 ;
- (ii) de préparer la suite de ce programme portant sur l'efficacité de la gestion des aires protégées : projets pilotes, réussites et échecs, améliorations possibles, projet à venir...

Une journée sera également consacrée à une formation sur les catégories UICN des aires protégées, suite à la nouvelle définition des AP et des catégories parue en juillet 2008.

RAPPAM RAMSAR

La Convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Afin d'évaluer l'apport du label RAMSAR en terme d'outil de conservation des zones humides de la région Afrique de l'Ouest, un RAPPAM (méthode d'évaluation rapide) sur les sites RAMSAR de la région va être organisé fin juin. Cette évaluation portera préférentiellement sur des sites n'ayant par ailleurs aucun autre statut de protection que celui RAMSAR, répartis dans cinq pays : Bénin, Niger, Côte d'Ivoire, Ghana et Liberia.

RAPPAM AMP

De même, un atelier portant sur l'évaluation du réseau des aires marines protégées, réseau géré par la Fondation Internationale du Banc d'Arguin, sera organisé mi juin à Dakar avec la FIBA.

► La Lettre des APAO ◀

Contacts : geoffroy.mauvais@iucn.org
bora.masumbuko@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org



UICN, Programme Afrique
du Centre et de l'Ouest
Aires protégées
BP 1618,
Ouagadougou 01.
BURKINA FASO
Tel : (226) 50.30.10.72

www.papaco.org